

École doctorale Entreprise, Économie, Société N°42

DECLARATION DE COMITE INDIVIDUEL DE SUIVI DE THESE

Suite à l'arrêté du 25 mai 2016 concernant les études doctorales, un comité de suivi individuel de thèse doit être **proposé par le directeur de thèse** au moment de la première inscription en doctorat. Conformément à cet [arrêté](#), les membres du comité de suivi ne **participent pas à la direction du travail des doctorants**. Le directeur de thèse ne peut donc pas faire partie de ce comité. Chaque année la rencontre du. de la doctorant.e avec les trois membres de son comité doit permettre à l'étudiant.e de bénéficier d'un regard extérieur sur le déroulement de sa thèse. Cette rencontre est **obligatoire** pour la réinscription.

Doctorant.e : Nom: Prénom :

Direction de thèse: et

Composition du comité de suivi individuel de thèse (minimum 1 membre HDR sur 3):

- **Membre 1/ référent.e** : Enseignant chercheur membre de l'équipe/axe de rattachement de l'étudiant.e, référent.e du comité, chargé.e de rédiger et transmettre le rapport (obligatoirement rattaché.e à l'ED EES)

Nom : Prénom :

Rattachement actuel (Etablissement, Unité de recherche) :

Fonction/ Grade :

Adresse mail :

- **Membre 2** : Enseignant chercheur ou chercheur rattaché à l'ED EES, extérieur à l'équipe/axe de rattachement du. de la doctorant.e

Nom : Prénom :

Rattachement actuel (Etablissement, Unité de recherche):

Fonction/ Grade :

Adresse mail :

- **Membre 3** : Enseignant chercheur ou chercheur choisi à l'extérieur de l'université de Bordeaux

Nom : Prénom :

Rattachement actuel (Etablissement, Unité de recherche):

Fonction/ Grade :

Adresse mail :

J'atteste avoir consulté le ou la doctorant.e lors de la composition de ce comité.

Date et signatures de la direction de thèse :